

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 26 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Chantal MENIGOT, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Fatima KHELIFI à André HELLE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Marie Lise LHOMET à Bernard TENAILLON, Thierry MARCJAN à Denis BANDELIER et Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 19 janvier	Le 19 janvier	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard TENAILLON est désignée.

2017-01-06 Service assainissement-Décision Modificative n°3

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Il est proposé une décision modificative budgétaire dans le cadre du budget 2016 du service Assainissement.

Les crédits sont insuffisants pour le compte 6215 permettant la refacturation des frais de personnel. Il est nécessaire d'inscrire 2 500 euros de dépenses en fonctionnement (chapitre 012 compte 6215 ; + 2 500 euros) et diminuer les crédits de 2 500 euros en fonctionnement (chapitre 011 compte 6061 ; - 2 500 euros).

Envoyé en préfecture le 27/01/2017

Reçu en préfecture le 27/01/2017

Affiché le

ID : 090-249000241-20170126-2017_01_06-DE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	de Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-6215	0	2500,00 €	0	0
D-6061	- 2500,00 €		0	0
TOTAL GENERAL	0 €		0 €	

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Assainissement Collectif (61303)	DM n°3 2016
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Reajustement credit 6061 et 6215

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie...)	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D #11 : Charges à caractère général	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D #12 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

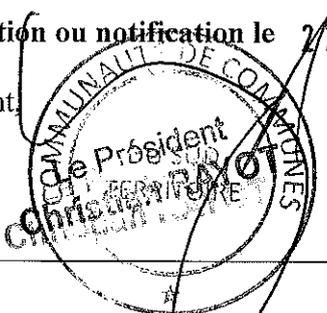
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver la Décision Modificative N°3 du budget 2016.

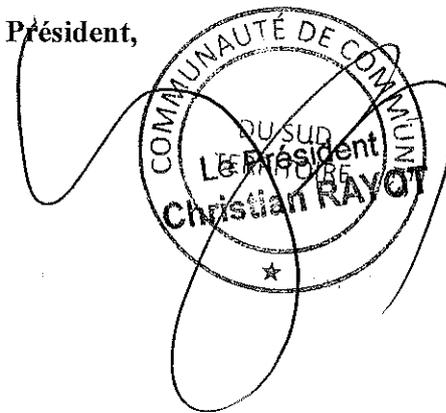
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 27 JAN. 2017

Le Président,


 Le Président
 Christian RAYOT

Le Président,


 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU SUD
 LE PRÉSIDENT
 Christian RAYOT